

tant que, malgré tout, les efforts patriotiques du député de Lotbinière furent couronnés de succès.

Toute la question était donc, à cette époque, comme aujourd'hui, de savoir si, en pratiquant la plus stricte économie, on pouvait gouverner sans imposer de nouvelles taxes. Alors les libéraux disaient oui et les conservateurs disaient non. C'était la ligne de démarcation entre les deux partis ; c'est inutile de le nier ; l'histoire est là pour le prouver.

Nous venons de voir quel était le programme Joly ; rappelons quelques paroles de M. Robertson pour prouver que le sien était la taxe directe.

“ L'Honorable Trésorier peut amuser le public pendant quelque temps, en lui assurant qu'il va économiser, qu'il n'y aura pas de taxe, qu'il n'y a aucune nécessité pour cela, qu'il pourvoiera par quelques moyens mystérieux ou avec d'autres fonds aux dépenses indispensables du pays. Mais ceci ne peut pas durer longtemps. (Hansard 79 p. 257.)

“ Si nous trouvons, et je suis fâché de dire que c'est le cas, que notre revenu n'est pas suffisant pour payer les intérêts et les dépenses nécessaires pour l'administration de nos affaires publiques, alors nous devons nous appliquer sérieusement à augmenter notre revenu et à diminuer nos dépenses. (do p. 259.)

“ Je regrette profondément notre présente position financière, mais la seule méthode honnête et infaillible à suivre est de montrer au peuple de la province notre véritable situation et de lui demander du secours pour l'améliorer. ” (do p. 259.)

Voilà qui est bien clair ; l'économie ne suffisait pas à cette époque ; il fallait de nouvelles taxes. Et aujourd'hui que nous payons \$600,000 de plus pour l'intérêt de la dette et que tous les salaires sont augmentés, l'honorable trésorier vient de nous annoncer qu'il adopte la politique qu'il a condamnée avec tant d'énergie en 1879.

La chambre peut elle croire à sa sincérité et lui accorder sa confiance, dans les circonstances ?

A tout événement rappelons que si le gouvernement Joly a succombé à la tâche qu'il avait entreprise, c'est du, en grande partie, à l'honorable M. Ross, qui, au conseil législatif, avec une énergie digne d'une meilleure cause, rendit

inutiles les efforts honnêtement faits par l'honorable M. Joly, pour sauver la province de la taxe dont elle était alors et dont elle est encore menacée.

L'HON. M. LETELLIER.

Permettez-moi, avant de passer à un autre sujet, de rendre hommage ici à la mémoire d'un homme qui est mort victime de son dévouement à la chose publique, et dont les sages prévisions auraient sauvé la province des embarras actuels, si ses conseils eussent été suivis.

Le 1er mars 1878, l'hon. M. Letellier écrivait à son premier ministre ce qui suit :

“ De temps à autre, depuis la dernière session de la législature, le lieutenant-gouverneur a attiré l'attention du premier ministre sur plusieurs sujets se rapportant aux intérêts de la province de Québec, entre autres :

“ 1. Sur les dépenses énormes occasionnées par des subsides très considérables à plusieurs chemins de fer, alors que la province était chargée de la construction de la grande voie ferrée de Québec à Ottawa, laquelle devait primer les autres ; et cela lorsque l'état de nos finances nous forçait à des emprunts disproportionnés avec nos revenus.

“ 2. Sur la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation, au lieu de recourir à des impôts nouveaux en vue d'éviter des embarras financiers.

“ Le lieutenant-gouverneur exprime aussi, quoique à regret, à M. le premier, que les ordres passés en conseil pour l'augmentation des salaires des employés du service civil lui semblaient inopportuns dans un temps où le gouvernement contractait à la banque de Montréal un emprunt d'un demi-million, avec la condition de porter cet emprunt à \$1,000,000 à un intérêt de 7 p. c. ; et, de fait, aujourd'hui même (1er mars), le lieutenant-gouverneur est obligé de permettre qu'un ordre en conseil soit passé pour procurer au gouvernement le demi-million ; sans quoi le gouvernement serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, ainsi que me l'a fait observer aujourd'hui l'honorable trésorier provincial par ordre du premier ministre.

“ Monsieur le premier ne fit point connaître alors, ni depuis, au lieutenant-gouverneur, que le gouvernement